



L'Accord Ega-Pro enfin abouti !

Fruit d'un long et âpre travail de négociation de plus d'un an entre syndicats et direction, l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à Radio France a abouti.

Il est signé par l'ensemble des Organisations Syndicales de Radio France.

Nous avons obtenu de véritables avancées :

- Multiplication par 3 de l'enveloppe de rattrapage des disparités salariales femmes/hommes en 2023. Elle passe à 10% de l'ensemble des mesures salariales, soit une centaine de mesures (3% auparavant, soit 30 mesures).
- Dorénavant le nombre de mesures salariales attribuées aux femmes ne pourra pas être inférieur en proportion à leur part dans l'effectif par catégorie de métier
- Le congé paternité et d'accueil de l'enfant passe à 50 jours. Un grand pas pour les deux parents !
- La direction pose comme règle le remplacement des congés maternités temps pour temps. En cas d'impossibilité exceptionnelle et pour les situations où le remplacement ne peut absolument pas être mis en œuvre, le manager devra le justifier par des raisons argumentées et objectives.
- Fin de l'obligation de mobilité géographique pour l'accès à des postes à responsabilité, qui constituait un frein important pour de nombreuses femmes.
- Accompagnement des salariés victimes de violences conjugales
- Inscription de la tolérance zéro sur le harcèlement sexuel et les agissements sexistes dans le préambule du texte. La direction s'engage à assurer la confidentialité des témoignages, et à sanctionner tout fait répréhensible.

Nous resterons vigilants sur deux points :

- Les engagements pris doivent être tenus et il faudra mettre en place un véritable pilotage des objectifs fixés en matière de féminisation des métiers les plus masculins et de réduction des écarts de salaires.
- Une enveloppe de rattrapage digne de ce nom, devra être négociée après 2023.

Paris, le 4 juillet 2022